

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 AOUT 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Tra- vaux Publics un crédit de 3,712,960 fr. pour travaux aux chemins de fer de l'État.

(Voir les N^{os} 324 et 328 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Il résulte de l'exposé des motifs qui précède le projet de loi soumis à vos délibérations, que la somme de 3,712,960 fr. dont le Gouvernement demande l'allocation, doit être répartie en trois catégories : 1^o Complément de la dépense d'exécution des travaux de double voie entrepris en exécution de la loi du 15 avril 1845 1,128,960

2^o Achèvement de la double voie sur la ligne du Midi. 1,584,000

3^o Dépenses complémentaires des lignes décrétées. 1,000,000

Ensemble fr. 3,712,960

Votre Commission pense, Messieurs, 1^o Qu'il y a lieu d'allouer le chiffre de la première catégorie qui doit servir à combler le déficit résultant du renchérissement des fers et des bois qui ont été adjugés à la somme de 4,504,800 fr., au lieu de 3,175,840 fr., montant des évaluations fournies dans l'exposé des motifs de la Loi du 15 avril 1845 et dans les discussions de cette Loi qui autorisait le doublement de la voie sur les sections ou partie des sections suivantes :

Bruxelles à Braine-le-Comte.

Braine-le-Comte à Jurbise.

Braine-le-Comte à Godarville et Gosselies à Charleroi.

Mons à Gemappes.

Ostende à Plasschendaele.

Courtrai à la frontière.

L'annexe n° 1 jointe au projet fournit les détails des divers marchés en regard des évaluations, et il en résulte que les dépenses faites ou engagées excèdent de 1,128,960 fr., la somme allouée par la Loi du 13 avril 1845, déficit qu'il faut couvrir.

2° La somme de 1,584,000 fr. portée à la seconde catégorie est destinée à des travaux urgents, réclamés depuis longtemps par le Pays dans l'intérêt de la sécurité publique : *à l'achèvement de la double voie sur la ligne du Midi*; nous applaudirions sans réserve à cette partie du projet, Messieurs, si elle était complète; mais nous éprouvons le regret de devoir vous faire remarquer que rien n'est porté pour la double voie au point du tunnel de Braine-le-Comte en remplacement de ce passage. Cependant, d'après les explications fournies par M. le Ministre des Travaux Publics, lors de notre dernière réunion, nous avons tout lieu d'espérer qu'il serait aussi pourvu à ce pressant besoin, dans l'intérêt du service intérieur et international et pour éviter les malheurs irréparables que la moindre imprudence peut occasionner dans l'état actuel des choses.

Nous ne répéterons pas ici, Messieurs, ce qui a été dit des dangers plus ou moins grands que présente le tunnel en lui-même, sous le rapport de la solidité, le Gouvernement ayant chargé une Commission composée d'hommes spéciaux d'y faire de fréquentes visites et de constater l'état des lieux : l'on peut, *quant à présent*, être sans inquiétude de ce chef, mais votre Commission est d'avis, Messieurs, qu'en allouant le chiffre de 1,580,000 fr., le Sénat doit exprimer le regret que ce chiffre ne soit pas assez élevé pour terminer *complètement* la double voie sur la ligne du midi et donner ainsi au public et au commerce la sécurité et les facilités qu'ils réclament à juste titre.

3° Votre Commission, passant à l'examen du tableau n° 111 annexé au projet, reconnaît l'utilité et même l'urgence de la plupart des travaux y portés, mais elle a remarqué, Messieurs, que plusieurs articles, tels que la restauration du pont Léopold à Bruxelles, l'amélioration des talus, etc., ne sont pas des travaux de construction, mais bien d'entretien et par suite ne devraient pas y figurer; cependant, vu leur utilité et l'époque avancée de l'année, elle vous propose aussi d'admettre la somme de 1,000,000, chiffre de la 3^e catégorie.

Le second paragraphe de l'article unique, formant le projet de Loi qui vous est soumis, Messieurs, porte que le crédit de fr. 5,712,960 sera couvert au moyen de bons du trésor à émettre au fur et à mesure des paiements à effectuer.

Si ce mode de pourvoir aux besoins du moment est facile, et même économique, il n'est pas sans danger, et la trop grande masse de bons du trésor en circulation pourrait, dans des circonstances qu'il serait difficile de préciser, mais contre lesquelles il faut se tenir en garde, amener des complications et des embarras qui feraient payer bien cher les faibles avantages que ce système peut procurer au Trésor.

Votre Commission, en vous proposant d'adopter le projet qui vous est soumis, est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'inviter le Gouvernement à présenter sans retard à la Législature, un projet de loi autorisant un emprunt dont le chiffre soit assez élevé pour terminer le chemin de fer de l'État, y compris le remplacement du tunnel de Braine-le-Comte par une double voie à tranchée

(3)

ouverte et pour permettre de retirer la plus grande partie des bons du Trésor créés, ou à créer en vertu de la loi en discussion et qui s'élèveront à 20,000,000 environ.

Nous eussions désiré, Messieurs, donner plus de développements à ce rapport et entrer dans des détails que l'importance de cette affaire comporte, mais pressés par le temps et pour ne pas arrêter la marche de vos délibérations, nous avons cru devoir restreindre le cadre de notre travail auquel chacun de vous pourra suppléer en recourant aux documents qui nous ont été remis.

A. DAMINET.

Le Baron H. DE CHESTRET DE HANEFFE.

Le Baron DE STASSART.

Le Marquis DE RODES.

D. SIRAUT, Rapporteur.